



Direction Générale adjointe Mobilité et Logistique

Direction des Territoires

Unité Territoriale : Alès
Service Territorial : Piémont
Adresse : 455, Quai de Bilina - 30100 Alès
Téléphone : 04 66 54 79 00
E-mail : ut-ales.adpr@gard.fr
Affaire suivie par : TOURNEREAU_R
Numéro de l'acte : CC 23 AL 107

Accord d'ouverture de chantier courant : Entretiens DFCI

Commune(s) : Conqueyrac, Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac, Saint-Hippolyte-du-Fort
RD : 30 D0982
PR : 3+108 à 8+250
Dates : 23/02/2023 - 24/03/2023

La Présidente du Conseil départemental du Gard,

- Vu l'arrêté de police de circulation pour les chantiers courants n°2007.002/DEEG/SES du 21/05/2007,
- Vu l'arrêté en vigueur de la Présidente du Conseil départemental du Gard portant délégation de signature,
- Vu la circulaire sur l'exploitation sous chantier n°96-14 du 06/02/1996,
- Vu le marché numéro 42308 du 21/11/2022,
- Vu la déclaration d'ouverture de chantier reçue le 09/02/2023 de l'entreprise ML Environnement Mr MUSTADIF mas de Beaulieu 30320 MARGUERITES (Tél : 06 50 68 58 47 Mail : contact@mlenvironnement.net).

Atteste

L'ouverture du chantier décrit dans la demande est ACCORDEE. Le chantier peut être réalisé entre le 23/02/2023 et le 24/03/2023 sous les réserves et conditions particulières ci-après :

- Dans le cas où les travaux devraient empiéter sur l'emprise du domaine public routier départemental (RD982), la signalisation de chantier devra être conforme au schéma CF23 du manuel de chef de chantier annexé au présent accord.

- Dans le cas où les travaux devraient empiéter sur le domaine privé longeant le domaine public routier départemental (RD982), la signalisation de chantier devra être conforme au schéma CF13 du manuel de chef de chantier annexé au présent accord.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que la signalisation temporaire qu'il met en place ne doit pas constituer des obstacles dangereux pour l'usager (lestages avec des pierres, des blocs béton, supports et profilés non normalisés pour la signalisation, etc...).

Diffusions :

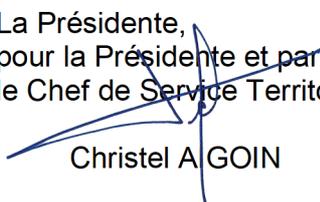
- ML Environnement (contact@mlenvironnement.net)

Informations :

- Mairie de Conqueyrac (mairiedeconqueyrac@wanadoo.fr)
- Mairie de Saint-Hippolyte-du-Fort (mairie.sthippo@wanadoo.fr)
- Mairie de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac (accueil@mairie-durfort.fr)
- UT Alès (ut-ales.adpr@gard.fr)
- CPER Quissac (david.valibouze@gard.fr)
- VAN-OVERSTRAETEN Jonathan (jonathan.van-overstraeten@gard.fr)
- Territoire Piémont

Fait à Quissac, le 09/02/2023

La Présidente,
pour la Présidente et par délégation,
le Chef de Service Territorial Piémont



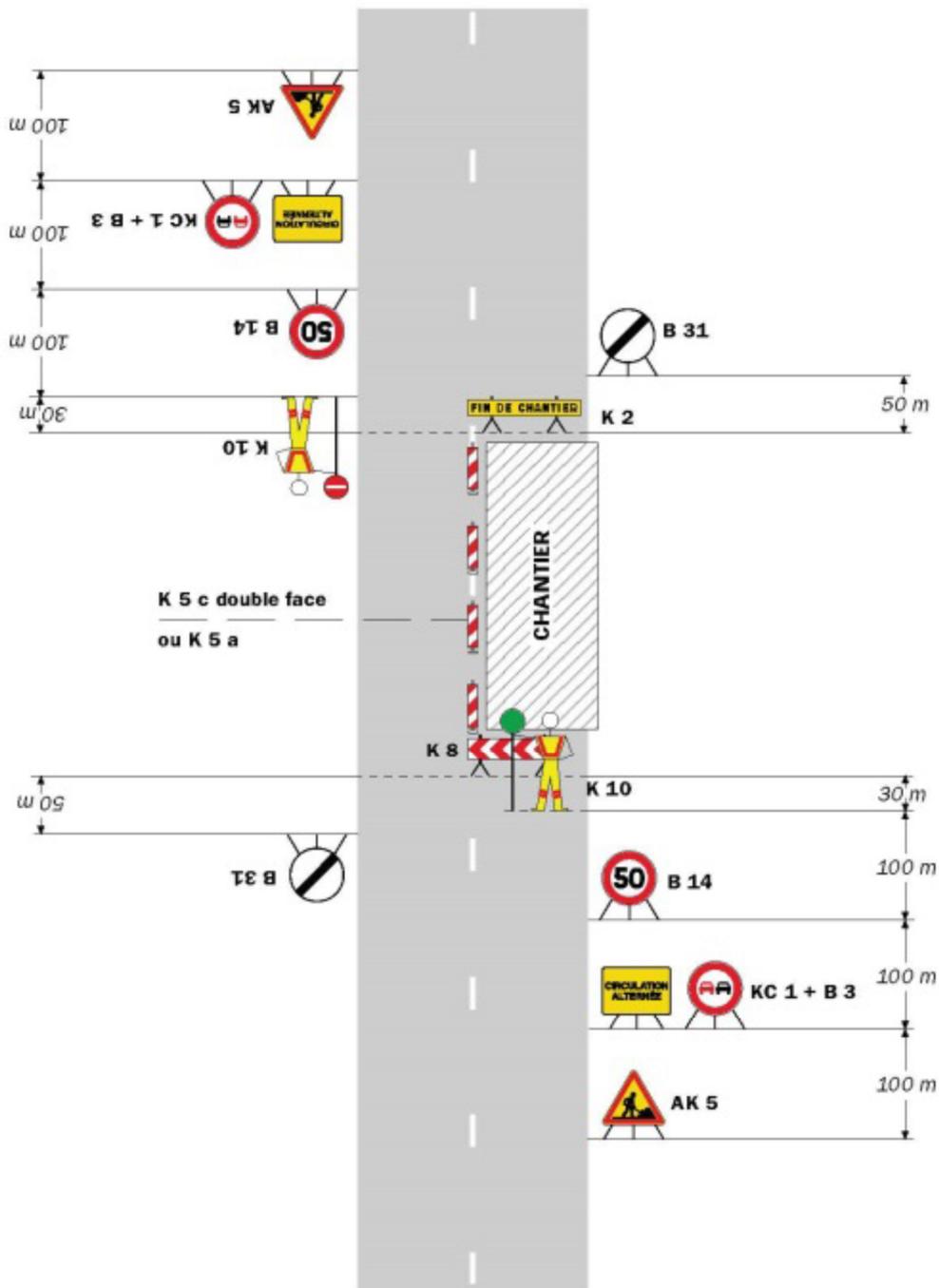
Christel A GOIN



Chantiers fixes

Alternat par piquets K 10

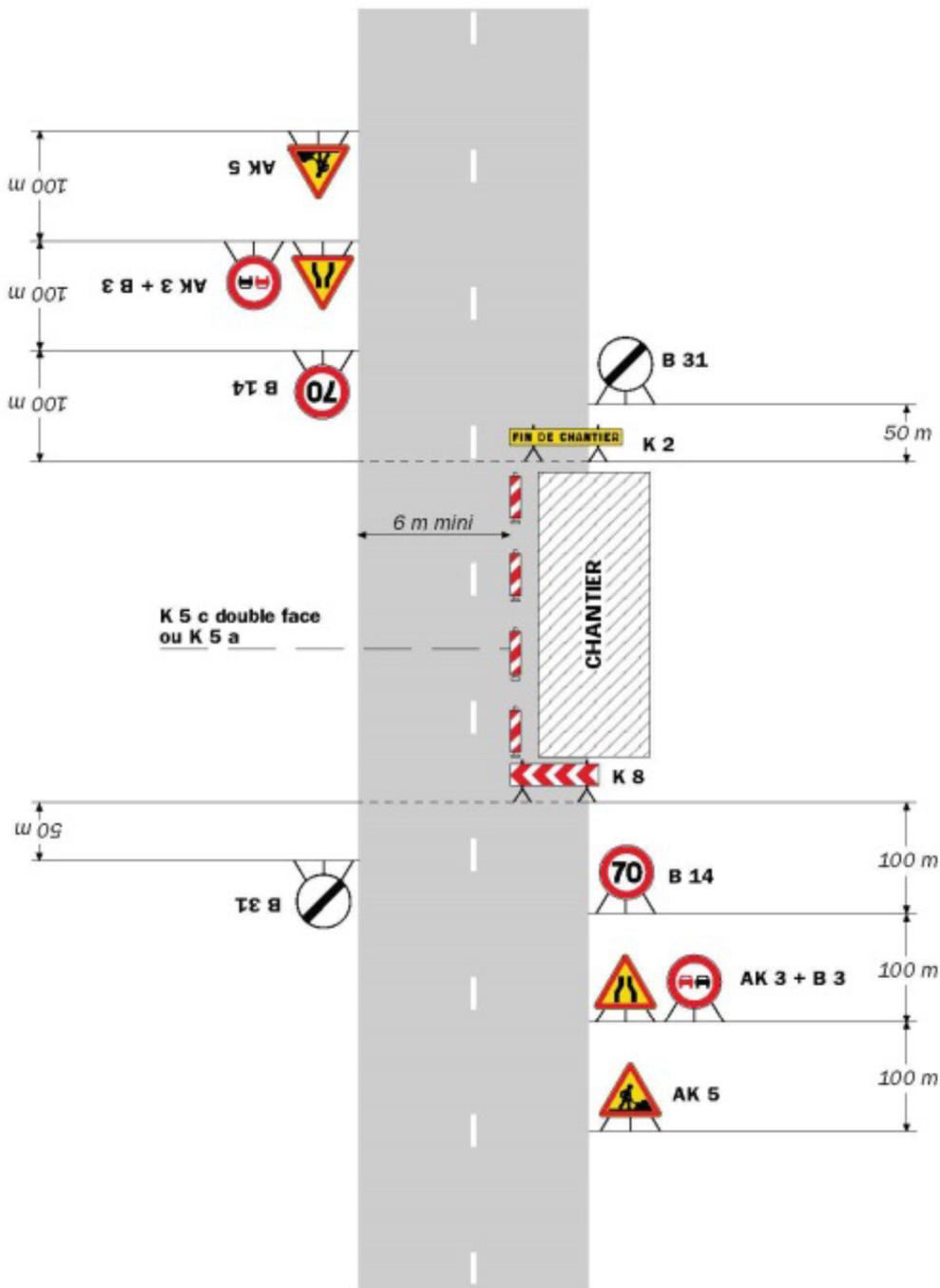
Circulation alternée
Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Dispositif applicable uniquement de jour et sous certaines conditions : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et KC 1.



Remarque(s) :

- L'empiètement du chantier impose un déport de trajectoire notable pouvant chevaucher l'axe de la chaussée. Il permet cependant le croisement des véhicules dans des conditions de sécurité acceptables.

- Un marquage de délimitation des deux voies ouvertes au droit du chantier peut être utile sur un chantier de longue durée ou si sa longueur dépasse 500 m.

